



RCS : VANNES

Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00004

Numéro SIREN : 877 280 040

Nom ou dénomination : CABINET PLATZ - CHALINE

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2014 sous le numéro de dépôt 3966



SARL PLATZ - CHALINE
29, Rue du Lieutenant Colonel Maury
56000 VANNES
RCS VANNES 877 280 040

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société PLATZ CHALINE, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1er décembre 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 806 794 €, dont 69 403 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 51 090 € ;
- L'assemblée générale du 1^{er} avril 2014 a affecté le bénéfice de 69 403 euros de la manière suivante :
 - Distribution de dividendes : 12 000 euros
 - Au poste « autres réserves » : 57 403 euros.

Après cette décision, les capitaux propres s'élèvent à 794 794 euros.

Jean Michel SAVARY
Commissaire aux comptes

-
- Sur l'exercice 2014, le niveau des charges externes, des impôts et taxes et des charges de personnel sont cohérentes comparées à celles de l'exercice précédent.
 - La trésorerie au 15 décembre 2014 s'élève à 564 616.65 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

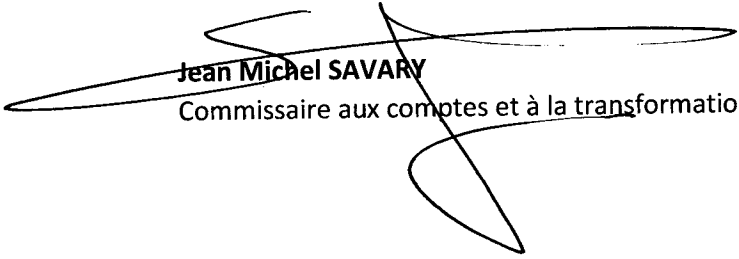
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A Vannes, le 15 décembre 2014



Jean Michel SAVARY

Commissaire aux comptes et à la transformation

